

## CONSTRUCTION DE CELLULES COMMERCIALES

Avenue du Maréchal De Lattre de Tassigny 39 300 CHAMPAGNOLE

Examen cas par cas

- 1. Formulaire cas par cas (CERFA 14734\*03)
- 2. Annexe 1 Formulaire « Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire »
- 3. Plan de situation
- 4. Photographies environnement proche et lointain
- 5. Plan projet
- 6. Plan des abords du projet
- 7. Localisation du projet vis-à-vis des sites Natura 2000



33 Avenue Pasteur

BP 9

70250 RONCHAMP Tél.: 03 84 20 72 27 Fax: 03 84 20 72 26

Courriel: contact@sasevi.fr



CONSTRUCTION DE CELLULES COMMERCIALES
Avenue du Maréchal De Lattre de Tassigny 39 300 CHAMPAGNOLE
Examen cas par cas

Formulaire de demande d'examen cas par cas préalable à la réalisation d'une éventuelle évaluation environnementale (CERFA 14734\*03)





# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

*cerfa* 

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	adre réservé à l'autorité environnementale	
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
	1. Intitulé du projet	
CONCEDUCTION DE CELLUI ES COMMEDCIA	ALEC	
CONSTRUCTION DE CELLULES COMMERCIA	ALES	
	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des)	petitionnaire(s)
2.1 Personne physique	Dránono	
Nom	Prénom	A CONTRACTOR OF THE PARTY OF TH
2.2 Personne morale	KEYSTONE INVEST	
Dénomination ou raison sociale	KETSTONE INVEST	
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	NICOD Grégory	
RCS / SIRET 8 8 4 1 4 7 8		SARL
(C3) SIKE!	Z o o o o i i b	
	oz à votro domando l'annovo obligatoiro	n°1
	ez à votre demande l'annexe obligatoire	
3. Catégorie(s) applicable(s) du table	au des seuils et critères annexé à l'article R. 12	22-2 du code de l'environnement et
	dimensionnement correspondant du projet	
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des (Préciser les éventuelles rubriques issues d'au	
39	Le projet prévoit la construction de 2 nouveaux	x bâtiments d'une SDP totale de
	4645 m² (bâtiments à cellules commerciales). L	a surface totale de terrain est de
41	14827 m <sup>2</sup>	
41	Le projet prévoit la création d'une aire de station	onnements ouverte au public de
	211 unités	, and the second
		p = 0
	4. Caractéristiques générales du projet	
Deliverat Street annual Street		ı formulaire
4.1 Nature du projet, y compris les éven	llaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du tuels travaux de démolition	Tormoune
	aciérie qui a été démolie. Le site actuel est comp	posé d'une plateforme en tout-venant.
	tion de 2 nouveaux bâtiments à usage de comn	
stationnement d'environ 211 places de pa	arking.	

ı	4.2 Objectifs du projet
	Dynamiser et développer l'activité commerciale existante sur la commune
Ĭ	
ğ	
	4.2 Décriver commairement le projet
	4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux
	Pendant la phase travaux:
	- préparation des plateformes (déblai/remblai)
	- mise en place des fondations
	- installation des réseaux enterrés + création des ouvrages de régulation des eaux pluviales
	- montage des charpentes
	- couverture étanchéité et bardage
	- serrurerie
	- dallage
	- aménagement intérieur
	- enrobé des parkings et voiries
	was dant la sebasa travales lla geont sera mic sur la gestion du chantier et l'information des riversins afin de minimiser les
	pendant la phase travaux, l'accent sera mis sur la gestion du chantier et l'information des riverains afin de minimiser les
	nuisances pendant cette période .
	4.3.2 dans sa phase d'exploitation
	Cette zone commerciale se développe dans le prolongement de celle existante (ZAC Mont-Rivel). Les horaires de
	fonctionnement seront similaires à ceux de la zone existante, cette nouvelle zone apportera des prestations complémentaires à
	celles déjà présentes à proximité.
	La programmation prévoit la réalisation de commerces de proximité de type prêt-à-porter, primeur, opticien, de la restauration
	La programmation prévoit la réalisation de commerces de proximité de type prêt-à-porter, primeur, opticien, de la restauration et des services comme une banque, ou une société d'assurance. Des cellules sont encore en cours de commercialisation.
	La programmation prévoit la réalisation de commerces de proximité de type prêt-à-porter, primeur, opticien, de la restauration et des services comme une banque, ou une société d'assurance. Des cellules sont encore en cours de commercialisation.
	La programmation prévoit la réalisation de commerces de proximité de type prêt-à-porter, primeur, opticien, de la restauration et des services comme une banque, ou une société d'assurance. Des cellules sont encore en cours de commercialisation.
	La programmation prévoit la réalisation de commerces de proximité de type prêt-à-porter, primeur, opticien, de la restauration et des services comme une banque, ou une société d'assurance. Des cellules sont encore en cours de commercialisation.
	La programmation prévoit la réalisation de commerces de proximité de type prêt-à-porter, primeur, opticien, de la restauration et des services comme une banque, ou une société d'assurance. Des cellules sont encore en cours de commercialisation.
	La programmation prévoit la réalisation de commerces de proximité de type prêt-à-porter, primeur, opticien, de la restauration et des services comme une banque, ou une société d'assurance. Des cellules sont encore en cours de commercialisation.
	La programmation prévoit la réalisation de commerces de proximité de type prêt-à-porter, primeur, opticien, de la restauration et des services comme une banque, ou une société d'assurance. Des cellules sont encore en cours de commercialisation.
	La programmation prévoit la réalisation de commerces de proximité de type prêt-à-porter, primeur, opticien, de la restauration et des services comme une banque, ou une société d'assurance. Des cellules sont encore en cours de commercialisation.
	La programmation prévoit la réalisation de commerces de proximité de type prêt-à-porter, primeur, opticien, de la restauration et des services comme une banque, ou une société d'assurance. Des cellules sont encore en cours de commercialisation.
	La programmation prévoit la réalisation de commerces de proximité de type prêt-à-porter, primeur, opticien, de la restauration et des services comme une banque, ou une société d'assurance. Des cellules sont encore en cours de commercialisation.
	La programmation prévoit la réalisation de commerces de proximité de type prêt-à-porter, primeur, opticien, de la restauration et des services comme une banque, ou une société d'assurance. Des cellules sont encore en cours de commercialisation.
	La programmation prévoit la réalisation de commerces de proximité de type prêt-à-porter, primeur, opticien, de la restauration et des services comme une banque, ou une société d'assurance. Des cellules sont encore en cours de commercialisation.
	La programmation prévoit la réalisation de commerces de proximité de type prêt-à-porter, primeur, opticien, de la restauration et des services comme une banque, ou une société d'assurance. Des cellules sont encore en cours de commercialisation.
	La programmation prévoit la réalisation de commerces de proximité de type prêt-à-porter, primeur, opticien, de la restauration et des services comme une banque, ou une société d'assurance. Des cellules sont encore en cours de commercialisation.

	ative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera- ntale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisc	
Permis de construire (PC)		
Commission Départementale d'Aménag	ement Commercial (CDAC)	
Dossier Loi sur l'Eau (DLE)		
4.5 Dimensions et caractéristiques du pr	ojet et superficie globale de l'opération - préciser le	es unités de mesure utilisées
	eurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface du terrain		14 827 m <sup>2</sup>
Bâtiment A à créer		3 525 m <sup>2</sup>
Bâtiment B à créer Places de stationnement à réaliser		1 120 m <sup>2</sup> 211 unités
l laces de stationnement à realiser		211 dines
4.6 Localisation du projet		
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques Long. <u>0</u> <u>5</u> ° <u>5</u>	4'57"E. Lat. 46°44'51"N
Avenue du Maréchal De Lattre de	Pour les catégories 5° a), 6° a), b)	
Tassigny 39300 CHAMPAGNOLE	et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d),	
	10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à	
	l'article R. 122-2 du code de	
	l'environnement :	
	Point de départ : Long ° _	'" Lat°'"_
	Point d'arrivée : Long ° _	100
	Communes traversées :	
Jo	oignez à votre demande les annexes n° 2 à	6
4.7 S'agit-il d'une modification/extensi	on d'une installation ou d'un ouvrage existant ?	Oui Non X
4.7.1 Si oui, cette installation ou	cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évalua	ition Oui Non
environnementale ?		
4.7.2 Si oui, décrivez sommairemen	tles	
différentes composantes de votre p		
indiquez à quelle date il a été auto		

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

#### 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		$\boxtimes$	
En zone de montagne ?		$\times$	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		X	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?  Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		PPR Mouvement de terrain du Mont Rivel approuvé par arrêté prefectoral n°618 du 29 mai 1995 Risque sismique (zone d'aléa Modéré)
Dans un site ou sur des sols pollués ?		$\boxtimes$	
Dans une zone de répartition des eaux ?		$\boxtimes$	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		×	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	×		Directives Oiseaux SIC-ZPS-FR4312027 Complexe des Sept Lacs du Jura à 7 km au Sud et Directives Habitats SIC-ZSC-FR4301330 Complexe des Sept Lacs du Jura à 7 km Directives Oiseaux ZIC-ZPS-FR4312016 Reculées de la Haute Seille à 18 km à l'Ouest et Directives Habitats SIC-ZSC-FR4301322 Reculées de la Haute Seille à 18 km à l'Ouest
D'un site classé ?		X	

6.1 Le projet e	disponibles  a.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?				
	oléter le tableau suivar ces potentielles	ot : Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		×	-	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		×		
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?	X		Etude en cours afin d'optimiser les équilibrages des plateformes sur le site, certaines terres de qualité non compatibles avec le projet seront évacuées et d'autres seront amenées en remplacement	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?	$\times$		Etude en cours afin d'optimiser les équilibrages des plateformes sur le site, certaines terres de qualité non compatibles avec le projet seront évacuées et d'autres seront amenées en remplacement	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		×	La zone est déjà en urbanisée. Le terrain actuel est composé entièrement d'une plateforme en tout-venant	
Milieu nature			$\boxtimes$		

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		×	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		×	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		×	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X		Déplacements et trafics liés à l'activité commerciale de la zone
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	$\boxtimes$		En phase travaux, du bruit sera généré par les chantiers pour la réalisation de l'ensemble commercial. En phase d'exploitation il s'agit de nuisances inhérentes au fonctionnement de l'ensemble commercial : circulation des véhicules et des clients, livraison poids lourds

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		$\boxtimes$	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		$\boxtimes$	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	$\boxtimes$		La zone commerciale sera pourvu d'éclairage public (parking et bâtiments) Une attention sera apportée pour limiter la pollution lumineuse (fonctionnement optimisé, candélabres adaptés). Les éclairages des enseignes seront limités.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	×		Pollution des véhicules liée au trafic
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		X	
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	$\boxtimes$		Eaux usées collectées puis acheminées et traitées à la station d'épuration de Champagnole Eaux Pluviales : Eaux de toiture infiltrées à la parcelle via des bassins de rétention-infiltration (SAUL) / Eaux de voiries et de parking infiltrées par le biais de noues paysagères et tranchées drainantes en fond (SAUL) / Eaux des zones de livraison traitées dans des séparateurs d'hydrocarbures avant infiltration via des bassins de rétention-infiltration (SAUL) Dimensionnements/descriptions présentées dans le Dossier Loi sur l'Eau
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X		Déchets d'emballages des commerces Les ordures ménagères seront prises en charge par les services de la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura selon les consignes de tri en vigueur

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		$\boxtimes$	
Cadre de vie / Population	modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements),	×		Apport de commerces (emploi)
	notamment l'usage du sol ?			
6.2 Les incide approuvés	ences du projet ident s ? Non Si oui, décri			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
	THE RESIDENCE OF THE PERSON OF			loppement de la zone d'activités à proximité (ZAC Mont Rivel)
6.3 Les incid	ences du projet identi	liées a	u 6.1 s	ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non X Si oui, déc	rivez le	squels	

né	l Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les eff gatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joinc e annexe traitant de ces éléments) :	ets dre
	7. Auto-évaluation (facultatif)	
Au	o regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluatio Environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.	on
Co	mpte tenu de sa nature à vocation commerciale et de services et sa localisation au cœur d'une zone commerciale, à distanc s milieux naturels remarquables ou sensibles, ce projet ne devrait pas faire l'objet d'une étude d'impact.	ce
ue	s fillileux flatureis remarquables ou sensibles, ce projet ne devidit pus faire robjet à une étade à impartir	
	8. Annexes	
8	8. Annexes  1 Annexes obligatoires	
8	.1 Annexes obligatoires  Objet	
8	.1 Annexes obligatoires  Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X
	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);	
1	Objet  Document CERFA nº14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le	
1 2	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;  Un plan du projet ou, pour les trayaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c),	
1 2	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	$\boxtimes$
1 2 3	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;  Sauf pour les trayaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d),	
3 4	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;  Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et	
1 2 3	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;  Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan	
3 4	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;  Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5°a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43°a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours	
3 4	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;  Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;  Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les	
3 4	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;  Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;  Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les	

	Objet	
	9. Engagement e	t signature
certifie sur	l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dess	sus 🔀
Fait à	Portalier	10, L6 Januir 2021.
Signature		



CONSTRUCTION DE CELLULES COMMERCIALES
Avenue du Maréchal De Lattre de Tassigny 39 300 CHAMPAGNOLE
Examen cas par cas

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact Formulaire « Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire »





# Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Personne phy	sique		<b>MELLERS</b>	MARKET STATE
Adresse				
Numéro	Extension	Nom de la voie		
Code Postal	Localité		F	Pays
Tél			Fax	
Courriel		@		
Personne mo	rale			
Adresse du si				
Numéro	23 Extensio n	Nom de la voie	rue de Pontarlier	
Code postal	2 5 2 7 0 Localité LEVIE	R	F	Pays FRANCE
Tél			Fax	
Courriel	keystone.invest@yahoo.fr			
Personne hab	pilitée à fournir des renseianen	nents sur la présente	demande	
Nom	NICOD		Prénom Grégory	
Qualité	Gérant			
Tél			Fax	
Courriel	keystone.invest@yahoo.fr			

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

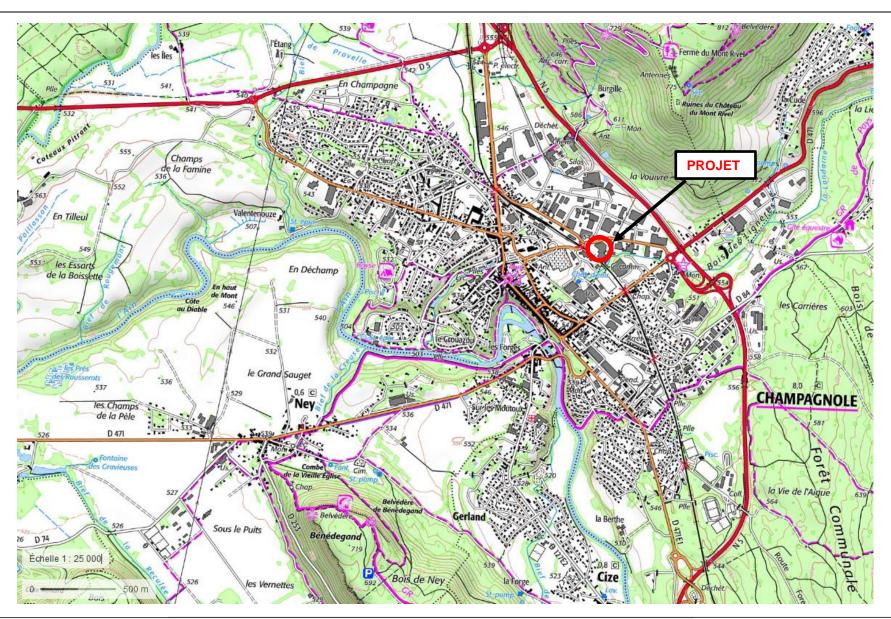
Co-maîtrise d'ouvrage	



CONSTRUCTION DE CELLULES COMMERCIALES Avenue du Maréchal De Lattre de Tassigny 39 300 CHAMPAGNOL Examen cas par cas	E
Plan de situ	ıation



#### **PLAN DE SITUATION**





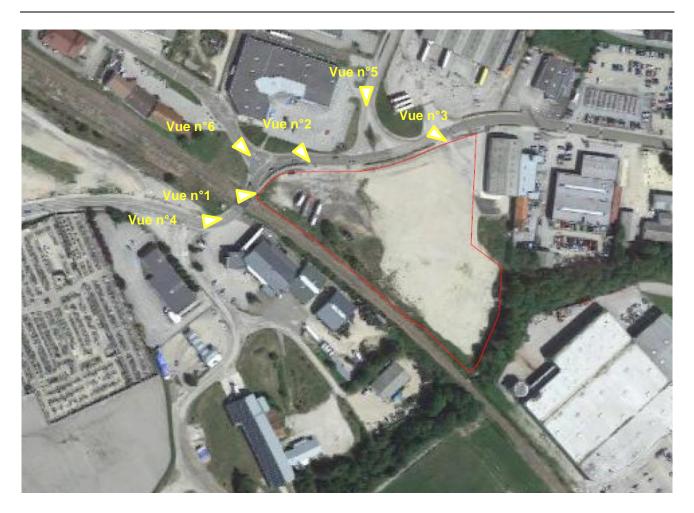




	ELLULES COMMERCIALES attre de Tassigny 39 300 CHAMPAGNOLE
Ph	notographies environnement proche et lointain



## PHOTOGRAPHIES ENVIRONNEMENT PROCHE ET LOINTAIN





VUE n°1 (google Maps octobre 2019)



VUE n°2 (google Maps octobre 2019)



VUE n°3 (google Maps octobre 2019)





VUE n°4 (google Maps octobre 2019)



VUE n°5 (google Maps octobre 2019)



VUE n°6 (google Maps octobre 2019)

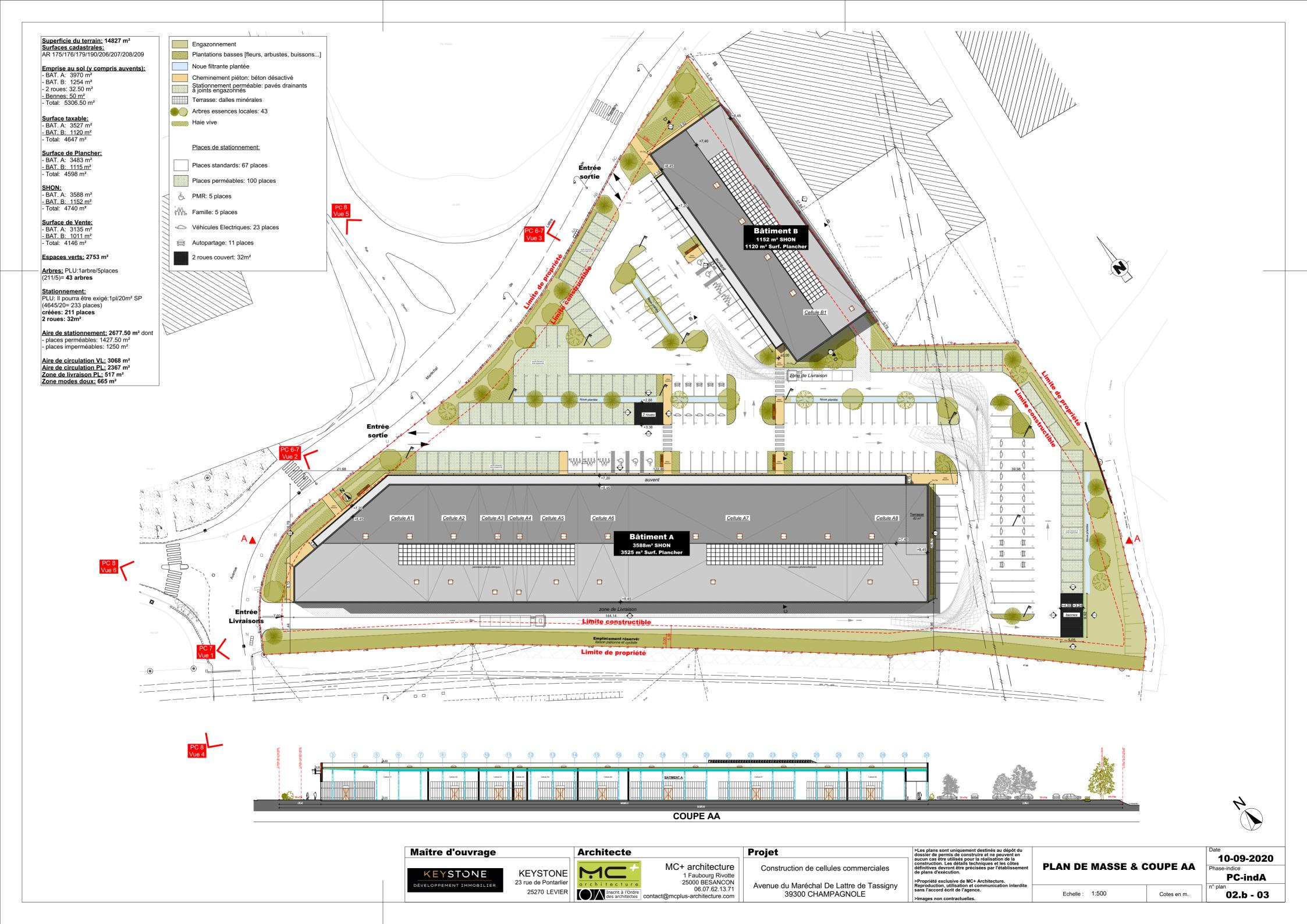


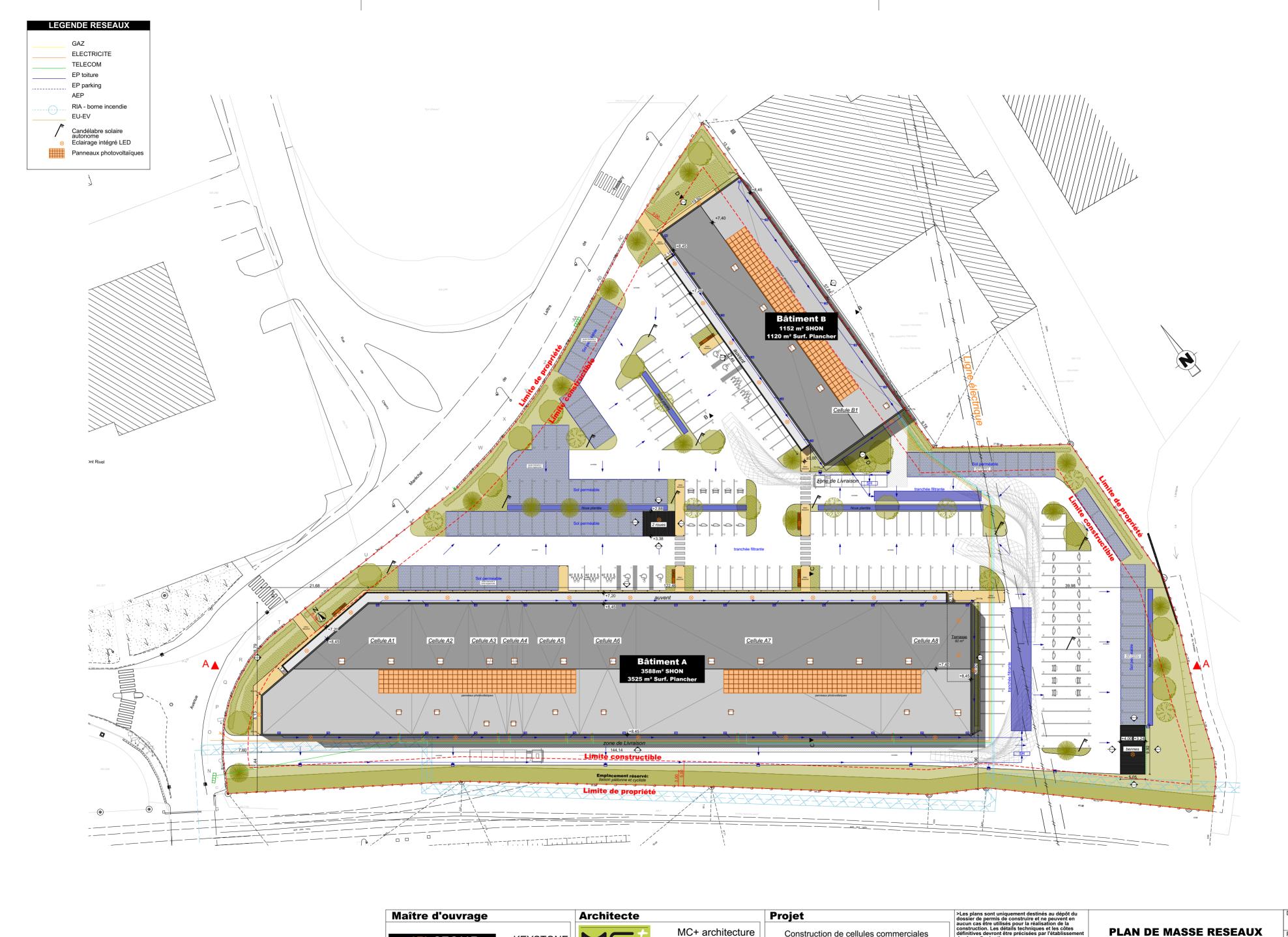




	Plan projet				
Examen cas par cas					
Avenue du Maréchal De Lattre de Tassigny 39 300 CHAMPAGNOLE					
CONSTRUCTION DE CELLULES COMMERCIALES					









KEYSTONE DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER

MC+ architecture

1 Faubourg Rivotte
25000 BESANCON
06.07.62.13.71
contact@mcplus-architecture.com 25270 LEVIER

KEYSTONE

23 rue de Pontarlier

Construction de cellules commerciales

Avenue du Maréchal De Lattre de Tassigny 39300 CHAMPAGNOLE

>Propriété exclusive de MC+ Architecture. Reproduction, utilisation et communication sans l'accord écrit de l'agence.

**PLAN DE MASSE RESEAUX** Echelle: 1:500

Cotes en m.

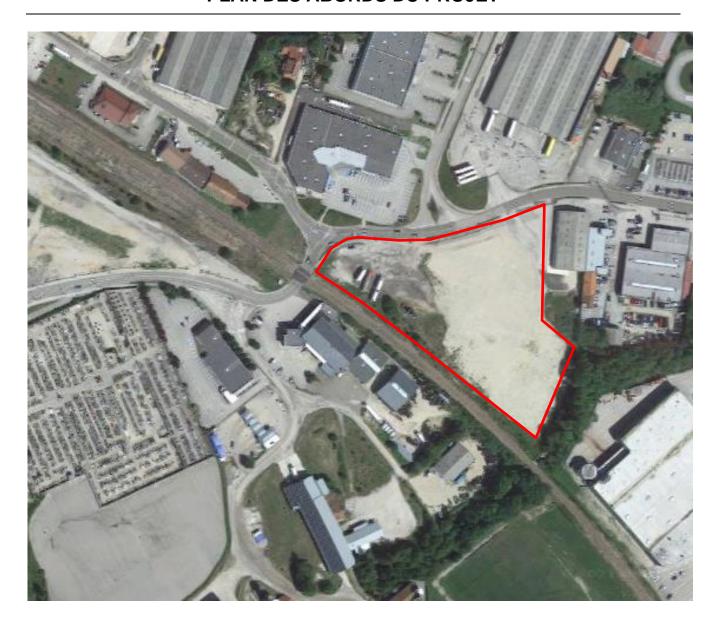
10-09-2020 PC-indA 02.c



CONSTRUCTION DE CELLULES COMMERCIALES Avenue du Maréchal De Lattre de Tassigny 39 300 CHAMPAGNOLE Examen cas par cas	
Plan des abords du pro	·iot



## **PLAN DES ABORDS DU PROJET**















CONSTRUCTION DE CELLULES COMMERCIALES Exvenue du Maréchal De Lattre de Tassigny 39 300 CHAMPAGNOLE Examen cas par cas	
Localisation du projet vis-à-vis des sites Natura 200	0



### **LOCALISATION DU PROJET VIS-A-VIS DES SITES NATURA 2000**

